



Casse-têtes juridiques

Connaissez-vous les lois?



Servez-vous des scénarios suivants pour aider les élèves à découvrir les conséquences juridiques et personnelles de la toxicomanie.

DÉROULEMENT SUGGÉRÉ :

- *Faites cette activité en classe ou avec un groupe d'élèves.*
- *Après avoir lu chaque scénario :*
 - *Faites un remue-méninges avec les élèves. Demandez-leur d'expliquer, à leur avis, quelles sont les conséquences juridiques et personnelles, et d'indiquer qui serait touché.*
 - *À l'aide de la feuille de renseignements au verso, prenez connaissance des conséquences juridiques réelles et revoyez les conséquences personnelles, le cas échéant.*
 - *Notez les questions demeurrées sans réponse à la suite de l'analyse des scénarios ou de la consultation de la feuille de renseignements. Demandez aux élèves d'en chercher les réponses et de les présenter à la classe.*
- *Activité de suivi facultative : Divisez les élèves en groupes. Demandez à chaque groupe d'élèves de créer un scénario qui, selon eux, aurait des conséquences juridiques ou personnelles. Ensuite, demandez-leur de faire des recherches et de prendre connaissance des conséquences juridiques réelles. Faites circuler ces nouveaux scénarios dans tous les groupes aux fins d'analyse et de discussion.*

SCÉNARIO 1 - CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES

Joël, âgé de 17 ans, son frère Bertrand, âgé de 16 ans et deux amis, âgés de 19 et 20 ans respectivement, vont faire du camping à Grand Beach durant la longue fin de semaine. Joël emprunte la mini-fourgonnette de sa mère et la tente de son frère. Ses amis achètent trois bouteilles de vodka et de rye et les cachent parmi l'équipement de camping. Ils arrivent au terrain de camping vers 19 h 30, déchargent la mini-fourgonnette et font un feu de camp. Ils décident de prendre quelques verres avant de monter la tente. À 20 h 30, l'ami de 20 ans va récupérer sa marijuana cachée dans la mini-fourgonnette. Il se roule quelques joints et remet le reste de la marijuana dans la mini-fourgonnette. À 21 h, après avoir consommé quatre boissons à la vodka, Joël se sent fatigué et va faire une sieste dans la mini-fourgonnette. Il fait froid dans la mini-fourgonnette alors il allume le moteur pendant une dizaine de minutes pour se réchauffer. Il laisse les clés dans le démarreur, se couche sur la banquette et s'endort. Vers 22 h, le groupe devient très tapageur et les gardiens du parc se rendent sur place. Ils trouvent Joël endormi dans la mini-fourgonnette et le reste du groupe en train de boire autour du feu de camp. Bertrand et l'ami de 19 ans ont tous les deux un demi-joint dans la poche. Les gardiens du parc fouillent la mini-fourgonnette et trouvent deux grammes de marijuana.

SCÉNARIO 2 - CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES

Solange, âgée de 16 ans, vient d'obtenir son permis de conduire d'apprenti et accompagne son ami Richard, âgé de 18 ans, à une fête de Noël chez un ami. Richard consomme quatre ou cinq bouteilles de bière et, lorsque ils s'appêtent à partir, il se sent étourdi et demande à Solange de conduire. Solange accepte, car elle s'inquiétait qu'il prenne le volant. Richard s'endort dans la voiture et avant d'arriver chez lui, ils se font intercepter à un poste de vérification. Lorsque Solange baisse la fenêtre, le policier perçoit que son haleine sent l'alcool et lui demande de subir un alcootest. Le taux d'alcoolémie de Solange est de 0,02.

SCÉNARIO 3 - RESPONSABILITÉ DU SERVEUR

Thomas, âgé de 14 ans, va chez son ami Guy pour regarder le match de hockey de fin de saison. Le père de Guy arrive avec une caisse de bière et offre une bouteille aux garçons. Thomas n'a pas l'habitude de boire, mais il ne veut pas refuser l'offre du père de Guy. À la fin de la troisième période du match, Thomas a déjà consommé trois bouteilles de bière. Il se sent étourdi et il a mal au cœur, mais il décide tout de même de rentrer chez lui à bicyclette. Sur son chemin, il heurte la bordure de la chaussée, fait une chute et perd connaissance sur le boulevard. Une voiture de police passe et les policiers examinent Thomas. Ils se rendent compte qu'il a pris de l'alcool. Inquiets à l'idée que le jeune pourrait avoir subi un choc à la tête, les policiers l'emmènent à l'hôpital. Il n'avait aucune pièce d'identité sur lui.

SCÉNARIO 4 - RESPONSABILITÉ DU SERVEUR

Judith, âgée de 15 ans, assiste à un rassemblement de famille dans un centre communautaire de son quartier. Elle est assise avec sa cousine Suzanne, âgée de 16 ans, lorsque son grand frère lui passe quelques billets de boisson. Elle se dirige vers le bar et, en l'espace de deux heures, elle achète trois boissons de rye et coke pour elle-même et trois pour Suzanne. Les deux filles rient et parlent fort lorsqu'un homme s'approche d'elles et leur demande des pièces d'identité. Les filles n'étant pas en mesure de lui fournir les pièces d'identité, l'homme s'identifie comme étant un inspecteur de la Société des alcools.



Casse-têtes juridiques : fiche conseils

Connaissez-vous les lois?

Après avoir discuté des conséquences qui, à votre avis, sont de nature juridique et déterminé quelles personnes seraient touchées dans chaque scénario, et après avoir fait un remue-méninges des éventuelles conséquences personnelles, comparez vos réponses aux dispositions des lois qui s'appliquent et, au besoin, révisez votre liste de conséquences personnelles. Remarque : Les conséquences juridiques indiquées sont basées sur les renseignements fournis, sans attacher d'autres sens aux scénarios et sans tenir compte d'autres enquêtes qui pourraient être menées. Bien que les accusations suivantes soient possibles, elles ne seront pas nécessairement portées contre la personne.

Scénario	Conséquences juridiques (relatives à la date de publication du présent document)
----------	--

Scénario	<p>Accusations pouvant être portées contre Bertrand (16 ans) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consommation par un mineur - LRA* paragraphe 121(5) - Amende de 247 \$. 2. Possession d'une substance - LRCDas* (Annexe II) - Amende, prison ou les deux & LSJPA (voir NOTE). <p>Accusations pouvant être portées contre Joël (17 ans) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consommation par un mineur - LRA* paragraphe 121(5) - Amende de 247 \$. 2. Facultés affaiblies (s'il en a manifesté des signes) et alcoolémie supérieure à 0,08 (s'il avait passé un alcootest) en possession et en contrôle d'un véhicule - CC* Articles 253(a) et (b) - Amende, prison ou les deux. 3. Interdiction de conduire pendant un an si reconnu coupable du n° 2. Possibilité d'une suspension du permis de conduire en vertu des lois provinciales. 4. Mise en fourrière immédiate du véhicule pour une période de 30 jours si l'échantillon d'haleine est entre 0,08 et 1,60 et mise en fourrière pour 60 jours si l'échantillon d'haleine est au-dessus de 1,60 - CR* paragraphe 242.1 (1.1). <p>NOTE : La nouvelle Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents régit les jeunes de moins de 18 ans. Les options pour les agents sont : ne rien faire (peu probable dans les cas de conduite en état d'ébriété); avertissement verbal; avertissement écrit; référer (mesure extra-juridique) à une agence spécialisée (Service aux enfants et à la jeunesse, Fondation Manitoibaine de lutte contre les dépendances); émettre une contravention à régler en cours juridique.</p> <p>Accusations pouvant être portées contre l'ami de 19 ans :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Possession d'une substance - LRCDas* (Annexe II) - Amende, prison ou les deux. 2. Fournir de l'alcool à un mineur, si les éléments de preuve appuient l'accusation LRA* paragraphe 121(1) - Amende de 1074 \$ et/ou 3 mois de prison. <p>Accusations pouvant être portées contre l'ami de 20 ans :</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Fournir de l'alcool à un mineur, si les éléments de preuve appuient l'accusation. LRA* paragraphe 121(1) - Amende de 1074 \$ et/ou 3 mois de prison. <p>Nota : Il est probable que les gardiens du parc les expulsent en raison du tapage observé et qu'ils informent les parents des personnes de moins de 18 ans.</p>
2	<p>Accusations pouvant être portées contre Solange :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consommation par un mineur - LRA* paragraphe 121(5) - Amende de 247 \$. 1. Conduite non conforme aux restrictions indiquées sur le permis de conduire (le titulaire de permis accompagnant le conducteur a les facultés affaiblies) - CR * paragraphe 173(2)- Aucune amende n'est fixée. Comparution devant le tribunal. 2. Suspension du permis de conduire pendant une période de trois mois en raison d'une alcoolémie (nouvelle règle qui s'applique au permis de conduire par étapes). <p>Accusations pouvant être portées contre Richard :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Permettre qu'un véhicule soit conduit par une personne qui n'y est pas habilitée. CR* paragraphe 199(1) - Amende de 144 \$.
3	<p>Accusations pouvant être portées contre Thomas :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consommation par un mineur - LRA* paragraphe 121(5) - Amende de 247 \$. 2. Conduite d'une bicyclette en état d'ivresse - CR* paragraphe 227(1) - Amende ne dépassant pas 2000 \$ et/ou une peine d'emprisonnement pour une période ne dépassant pas un an. (Nota : il est peu probable que cette accusation soit portée, à moins que l'infraction ne touche d'autres personnes). <p>Accusations pouvant être portées contre Guy : Aucune. C'est son père qui lui a fourni l'alcool.</p> <p>Accusations pouvant être portées contre le père :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fournir de l'alcool à un mineur, LRA* paragraphe 121(1) - Amende de 1074 \$ et/ou 3 mois de prison. et possibilité d'une poursuite au civil.
4	<p>Accusations pouvant être portées contre Judith et Suzanne :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consommation par un mineur - LRA* paragraphe 121(5) - Amende de 247 \$. <p>Accusations pouvant être portées contre le grand frère de Judith : Aucune, à moins qu'il ne leur ait réellement remis l'alcool en mains propres.</p> <p>Accusations pouvant être portées contre les serveurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. 1. Fournir de l'alcool à un mineur, LRA* paragraphe 121(1) - Amende de 1074 \$ et/ou 3 mois de prison.

(Nota : on doit pouvoir identifier le serveur qui a échangé des boissons contre des billets, s'il y a plus d'un serveur qui travaillait.)
Accusations pouvant être portées contre le titulaire du permis d'alcools responsable de la fête :

5. 1. Fournir de l'alcool à un mineur, LRA* paragraphe 121(5) - Amende de 1074 \$ et/ou 3 mois de prison.

* **Lois citées** : LRA (*Loi sur la réglementation des alcools*); LRCDAS (*Loi réglementant certaines drogues et autres substances*); CC (*Code criminel*); CR (*Code de la route*); LSJPA (*La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*)